



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00339

Numéro SIREN : 490 433 810

Nom ou dénomination : JR FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2013 sous le numéro de dépôt 3535

VAANE

VALELLA

VALE

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS ET JURISTES DE L'OUEST
B.P. 80084
17303 ROCHEFORT CEDEX

V/REF :
N/REF : 2006 B 339 / 2013-A-3535

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 08/08/2013, les actes suivants :

- Rapport du commissaire à la transformation en date du 11/06/2013
- Procès-verbal d'assemblée en date du 28/06/2013
 - Changement de forme juridique - SAS
 - Changement de la dénomination sociale - JR FINANCES
 - Nomination du Président
- Statuts mis à jour en date du 28/06/2013

Concernant la société

JR FINANCES
Société par actions simplifiée
40 rue de la Désirée
17000 La Rochelle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-3535 le 08/08/2013
R.C.S. LA ROCHELLE 490 433 810 (2006 B 339)

Fait à LA ROCHELLE le 08/08/2013,
LE GREFFIER

LEGALE

SEANE

WALLELA

WALLE



Eric GUILLEN
Franck HUYGHE
Jacques PIERRIN
Carole LEJAS
Christophe POT
José GONCALVES

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

S.A.R.L JR FINANCES

40 Rue de la désirée
17000 LA ROCHELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Siège social :

23, Rue Pascal – BP 70069
17443 Aytre cedex
Tél. : (33) 05.46.42.42.85
Fax : (33) 05.46.43.45.24
E-mail : spclr@exco.fr

6, Rue Antoine Chanzy
17300 Rochefort
Tél. : (33) 05.46.82.30.50
Fax : (33) 05.46.87.59.63

8, Avenue des Vagues
17200 Royan
Tél. : (33) 05.46.08.02.82
Fax : (33) 05.46.08.02.83
E-mail : pgry@exco.fr

Rue du Petit Rouillac
RD 57 - Les Grands Champs
16710 St Yrieix sur Charente
Tél. : (33) 05.45.39.49.93
Fax : (33) 05.45.38.82.94
E-mail : pgra@exco.fr

32, Boulevard Chanzy
16300 Barbezieux Saint Hilaire
Tél. : (33) 05.45.78.31.84
Fax : (33) 05.45.78.96.69

2, Avenue Henry Le Chatelier - CS 40008
33692 Mérignac cedex
Tél. : (33) 05.56.16.78.00
Fax : (33) 05.56.16.78.01
E-mail : francopeltriaux@exco.fr

Site internet : www.excoa2a.com

Bureaux à l'Étranger : Cracovie, Gdansk, Radom, Varsovie, Wrocław (Pologne) – Casablanca (Maroc) - Porto (Portugal)

Membre de EXCO A2A Valliance - SA au capital de 38 112 € - B 351 216 031 RCS La Rochelle – FR 58 351 216 031
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers

SARL : JR FINANCES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 40, rue de la désirée – 17000 LA ROCHELLE

SIRET : 490 433 810 00010

RCS LA ROCHELLE : 490 433 810

Aux Associés de la Société S.A.R.L. JR FINANCES,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 juin 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1- MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître un résultat net bénéficiaire de 151.298 euros.
- La trésorerie est largement positive au 31 décembre 2012 à 81.056 €.

2- MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

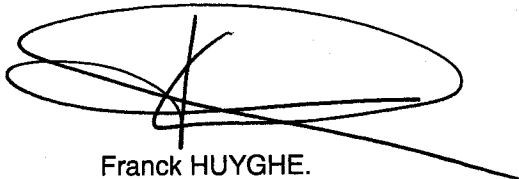
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aytré, le 11 juin 2013.

Le Commissaire aux comptes
et à la transformation,
S.A. EXCO VALLIANCE AUDIT.



Franck HUYGHE.

E A N E

V A L E L E R

L E L A L E

SARL JR FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 40, rue de la Désirée
17000 LA ROCHELLE
R.C.S. LA ROCHELLE B 490 433 810

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2013

Le 28 juin 2013 à 10 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien ROBINEAU, associé gérant.

Sont présents :

- Monsieur Julien ROBINEAU, propriétaire de 999 parts sociales,
- Monsieur Didier ROBINEAU, propriétaire de 1 part sociale.

Les 1 000 parts sociales de 1 € chacune étant présentes ou représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée générale extraordinaire.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport de la gérance.

Il dépose également le texte des projets de résolutions qui va être soumis à l'assemblée.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance,
- Rapport du commissaire à la transformation,
- Transformation de la société en société par actions simplifiée,

SR /

- Désignation du président,
- Changement de dénomination sociale de la société
- Modification corrélative des statuts
- Adoption des nouveaux statuts,
- Pouvoirs.

Le président donne lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire à la transformation.

Enfin la discussion est ouverte.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation :

- approuve expressément l'évaluation des biens composant l'actif social contenu dans ce dernier rapport et les avantages particuliers qui y sont inscrits ;

- prend acte de l'attestation du Commissaire à la transformation que les capitaux propres de la société sont au moins égaux au capital social ;

et décide de transformer la société en société par actions simplifiée, à compter de ce jour ; cette transformation n'entraînant pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la transformation qui vient d'être décidée, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du projet des statuts devant régir la société sous sa forme nouvelle de société par actions simplifiée, approuve purement et simplement le texte présenté et décide de l'adopter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SB /

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate qu'aux termes des nouveaux statuts, le capital social est fixé à 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune.

Elle décide en conséquence que ces actions sont attribuées aux associés dans la proportion de leurs droits dans le capital social, soit à raison d'une action pour une part de la société à responsabilité limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés nomme en qualité de Président de la société, sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée :

- Monsieur Julien ROBINEAU demeurant 17.19, rue de l'Evescot 17000 LA ROCHELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien ROBINEAU déclare qu'il accepte la fonction qui vient de lui être conféré et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure d'ordre pénal, civil ou administratif, de nature à lui interdire d'exercer la fonction de président de société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société qui devient « JR FINANCES » au lieu de « SARL JR FINANCES » et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts :

SB 1

Article 3 - Dénomination

La présente société par actions simplifiée a pour dénomination sociale : JR FINANCES

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et de l'acceptation de ses fonctions par le président, constate que la transformation de la société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


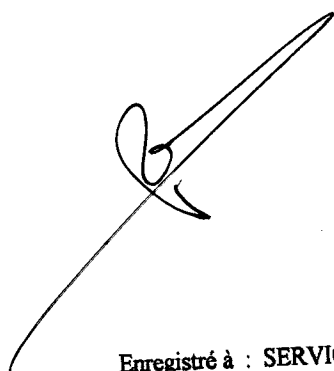
HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.



Enregistré à : SERVICE IMPOTS ENTREPRISES DE LA ROCHELLE-EST
Le 30/07/2013 Bordereau n°2013/721 Case n°8
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agente administrative des finances publiques

Valérie DECOEN
Agent administratif
des impôts